

M. M. Fabre et Secour sont élus.

Commission scolaire

Ont obtenu : M. Fabre - - - - - 16 voix
M. Gaudot - - - - - 16 voix
M. Moyelle - - - - - 16 voix
M. Racary - - - - - 16 voix
M. Grégoire - - - - - 15 voix
M. Girard - - - - - 1 voix

Feront partie de la Commission scolaire

Commission des Retraites ouvrières

M. M. Fabre - Gaudot - Moyelle - Racary et Grégoire
M. M. Deux Entrepreneurs - } Citulaires
Galand Courcier - }
Racary cultivateur }
Girard Jean soier } Suppléants.

Commission des chemins

M. M. Girard, Seltier, Bisson, Agassans
Racary et Saroque.

Commission des Fêtes

M. M. Gaudot - Girard - Fabre et
Crouvié, Secour.

Commission des travaux et éclairage

M. M. Deux, Fabre - Grégoire, Girard,
Saroque, Moyelle, Olivier.

Commission des finances

M. M. Bisson, Deux, Gaudot - Girard
Secour, Olivier - Crouvié.

Commission des logements militaires

M. M. Gaudot, Girard, Agassans, Saroque
Secour, Olivier, Racary

Commission d'Hygiène

M. M. André, Faupe, Égervot, Jolly, Chouvenin
Boussseau, Girard, Seltier, Saroque.

Commission des logements insalubres

M. M. André, Faupe - Égervot, Jolly, Collin,
Boussseau Chouvenin - Moyelle et Fabre.

Commission des Sapeurs-Pompiers

M. M. Girard, Grégoire, Fabre, Moyelle
et Crouvié.

Commission des Ecoles en Cantine

M. M. Agassans Paul, Gaudot, Girard,
Secour, Mesnier - Seltier Camille -
Gouffary.

Commission
de la caisse d'épargne

M. M. Agassant Auguste père - 1 Baron - Charton
Lévesque - Fabre, Fialon - Girard - Souffray -
1 Racary - Olivier - Dreux - Grégoire (Olivier)
Caudot - 1 Brossard Henri - Peritain -
Ecuquer Alexis - Moyelle - Ecuquer -
M. M. Girard, Ecuquer, Grégoire.

Commission
de la caisse

Fait et délibéré en séance, les jours, mois
et an que dessus.

(Handwritten signatures and names)
Ecuquer, D. Agassant, Solignac, H. Charton, Lévesque
Velly, Feltier, Racary, Grégoire
L. Agassant, L. Brossard, Dreux, Racary
E. Charton

Exposions de D'Orni 1912

Convocation.

Du mardi 11 Mai 1912.
Convocation du Conseil municipal, pour
le dimanche 16 juin, à 9h du soir, pour
la tenue de la session de Mai.

Le Maire.



S'au mil neuf cent et onze, le Di-
manche 16 juin, à 9 heures du soir, le
Conseil municipal de la Commune d'Orni
dignement convoqué, s'est assemblé dans la
salle de ses séances, pour la présidence de M.
Eapostolle, pour la session ordinaire
Étaient présents: M. M. Eapostolle Maire,
Charton, Lévesque Solignac, Olivier, Dreux,
Ecuquer, Racary, Grégoire, Girard, Caudot,
Feltier, Ecuquer, 1 Bisson, Moyelle, Ecuquer
Fabre et Agassant Paul.

M. Bissore a été désigné, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les comptes et Budgets du Bureau de Bien-

Comptes du Bureau de Bien-

faits sont approuvés.

Les comptes et Budgets de l'Aspice sont approuvés, sous réserve que la rente Crichcau est de 800^{fr} et non de 963^{fr} portée sur le Budget.

Le Conseil est d'avis que l'actuelle rente ne sera plus mandatée à cette personne, à partir du 1^{er} janvier 1913, conformément à l'art. 906. du code civil.

Compte de Gestion

Le Conseil approuve le compte de Gestion de l'exercice 1911, présenté par M. l'Ingénieur Receveur municipal, et tous les recettes et les dépenses s'élevaient:

Recettes	_____	76407 ^{fr} 95
Dépenses	_____	64747 ^{fr} 93

Existant de recettes _____ 11662^{fr} 02

laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1912.

Compte administratif

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. le Secrétaire et le Maire, et comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites, pendant la durée de l'exercice 1911.

Toutes les opérations dudit exercice sont closes et les crédits annulés.

Chapitres additionnels

Le Conseil procède à la formation des chapitres additionnels de 1912.

Chapitres additionnels de 1912

Recettes.

Excédent de l'exercice 1911	11667 ⁰²
Inventaires	38 ¹⁷
Chiens	40 ⁰⁰
Droits d'inscriptions des vicarés	38 ⁰⁰
Redevances pour canalisation électrique	7 ⁹¹
Part de la Commune pour le Budget de culture	36 ⁰⁰
Excédent provenant des revenus de la vicinalité	142 ⁰⁰
Subvention de l'Etat pour les Sapeurs	105 ³¹
Total	12067³³

Dépenses.

Travaux sur chemins vicinaux et Reliquas	181 ¹¹
Entretien du matériel d'incendie et équipement	10 ⁴¹
Entretien du matériel d'incendie et équipement des sapeurs	105 ³¹
Frais d'équipement des Sapeurs Sapeurs	100 ⁰⁰
Remboursement à M. Charton Regras et à Madame	
Cannet pour prix de terrain dans le cimetière	300 ⁰⁰
Mémoires impayés des exercices antérieurs	6300 ⁰⁰
Indemnité de chauffage au Directeur de l'école	60 ⁰⁰
Allocation au Gardien Champêtre pour la délivrance des cartes de retraités	50 ⁰⁰
Travaux d'ouverture de la cheminée du cimetière et réparation de la Rue de l'abreuvoir	1005 ⁴¹
Subvention à la caisse des Ecoles	400 ⁰⁰
Frais et accessoires des indigents (30 chacun)	360 ⁰⁰
Frais de justice, avocats, avoué	700 ⁰⁰
Translation des corps et monument Bienfaiteur	350 ⁰⁰
Indemnité de logement à M. Daré Institutaire	50 ⁰⁰
Complément pour la construction d'un port de justice	350 ⁰⁰
Dépenses imprévues	1144 ⁴⁴
Total	12067³³

Budget primitif

Le Conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives pour l'exercice 1913.
Paris.

Traitement du Secrétaire de la Mairie	1700 ^f ..
Frais de Bureau de la Mairie	200 ^f ..
Conservation des archives	50. ..
Frais des registres de l'Etat civil	100. ..
Abonnement au Journal des Communes	4. ..
- id - au Bulletin des Evis	6. ..
Registres, imprimés à l'usage des Ecoles	20. ..
Frais de confection des Rôles	36. ..
Frais de chauffage du Bureau de la Gen darmee	60. ..
Traitement du Receveur municipal	1456.40
Traitement du Gardo-Champêtré	1000. ..
Rotation de la Poste	1500. ..
Télégraphie. Allocation au porteur de dépêches	500. ..
- id - à la Recette	100. ..
Abonnement au Journal des Maires	6. ..
Constatation de décès	30. ..
Timbres des mandats de paiement	50. ..
Allocation à la société de tir	100. ..
Salaires du Tambour & Afficheur	30. ..
Caisse d'épargne	1100. ..
Timbres des comptes et Regres de la compt. comle	20. ..
Annuaire du département	5.50
Funels de famille	10. ..
Secours aux vieillards et à leurs familles	100. ..
Entretien de la Mairie	300. ..
Entretien et éclairage des écuries	150. ..
Contribution sur les biens et revenus communaux	100. ..
Apprentissage de milices	225. ..
Vêtement d'enfants	68. ..
Abonnement au Bureau de Bienf. & Degr. & Journal	700. ..
Chaussures aux enfants des écoles	350. ..
Entretien des fontaines, puits & canaux	150. ..
Assurances des bâtiments & ^{en} contre l'incendie	50. ..
Entretien & entretien de l'habilloge	100. ..
Allocation aux Sapeurs-Pompier	250. ..
Entretien des pompes à incendie, accessoires ^{et équipement}	100. ..
Assurances des Sapeurs-Pompier	25. ..
Contingent de la Cre - pour les enfants amités	300. ..

A Reporter - 10261^f90

	1890
Le Report	10361.90
Contingent pour les aliénés	800.00
Assistance médicale gratuite	200.00
- id - aux vieillards	2200.00
Vaccination gratuite	100.00
Évacuation de la prison des Bles	" "
Assistance médicale gratuite pour les Gen darmes	750.00
Inspection des viandes et merises	300.00
Retraites ouvrières (contingent de la C ^{me} pour les salariés communaux)	1000.00
Assurance des employés municipaux ^{généralité de l'assurance}	70.00
Allocation de la faïsserie	200.00
Allocation temporaire aux indigents	200.00
Subvention à la société de secours mutuels	250.00
Frais de Bureau - id -	51.00
Allocation des Sompies à l'Union départementale	32.10
Allocation pour l'Espérance par les Off. à la Fédération nationale	7.10
Assurance à la Fédération nationale des faibles d'esprit ^{communes par les Sompies}	16.50
Entretien des écoles	600.00
Indemnités de résidence aux Instituteurs et Institutrices	500.00
Indemnités de logement aux Instituteurs et Inst ^{cs}	1800.00
Chauffage des classes et de la Mairie	1500.00
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	300.00
Salaires du aide de l'école maternelle	600.00
Suppléments de traitement au personnel enseignant	3950.00
Indemnité de chauffage aux Inst ^{cs} et Inst ^{cs}	210.00
Évacuation de la crèche	500.00
Crèche (personnel, fournitures)	1000.00
Achat de livres de prix	500.00
Subvention à la caisse des Ecoles	250.00
Fournitures aux élèves des écoles	1200.00
Indemnités pour copies et actualités	" "
Achat de livres pour la bibliothèque scolaire	" "
Médailles et livres pour prix	50.00
Subvention à la muraille scolaire	100.00
Gratification au Directeur de l'école de Garçons	100.00
Entretien des Quai, quais et places publiques	1000.00
Eclairage des Quai, quais et places publiques	3400.00
Enlèvement des boues et immondices	1760.00

Le Report — 34.322.60

Repos		34322.60
Salaires des cardeurs de la laine urbaine	3000.4	
Entretien des chemins ruraux	1000.4	
Salaires des cardeurs des chemins vicinaux	1300.0	
Entretien des chemins vicinaux	1272.4	
Dépenses diverses	100.4	
Frais généraux, frais de rôles	50.4	
Contingents aux chemins de grande communication	1390.4	
Compléments d'entretien des chemins vicinaux	100.4	
Construction d'un poste de justice	2000.4	
Fête nationale du 14 juillet et autres fêtes	1500.4	
Destruction des fumées	100.4	
Recensement de la C ^o par le Contrôle	150.4	
Secours aux familles nombreuses	1200.4	
Dépenses imprévues	2000.4	
Honoraires d'architecte, Géomètre, et le grand Voyer	1000.4	
Indemnités curiales et ecclésiastiques et laïques	600.4	

Total ————— 54081.90

Les recettes étant de ————— 24002.70

Il reste à pourvoir à un déficit de ————— 30081.90

Vu la loi du 2 avril 1884.
 Considérant que les dépenses ci-dessus sont urgentes et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 30081.90. représentant 17 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour couvrir les dépenses annuelles ordinaires, ci-dessus désignées.

Le Conseil municipal.
 Vu les lois des 31 juillet 1867 et 5 avril 1884.

Délibère ce qui suit:
 Il est voté une imposition extraordinaire de 25.57 par franc, au principal des 4 contributions, pour le traitement du Gardien-Champêtre de la Commune d'Orsay, pour l'année 1913.

traitement du
 Gardien-Champêtre

Budget vicinal

Le Conseil municipal.
Vu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 Juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.
Vu les propositions présentées par M. l'Agent Voyer.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 14 Mai 1912.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de viabilité, les chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux.

Adopte les propositions présentées par M. l'Agent Voyer, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription, au Budget communal, des recettes et crédits nécessaires, pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1913.

Décide enfin que les prestations seront remplacées par une taxe vicinale.

La subvention de l'Etat, allouée aux Sapeurs-Pompier, s'élevant à 105^{fr} 34, sera attribuée à l'achat du matériel d'incendie et équipement.

Le Conseil approuve le compte de gestion 1912, 2^e partie, du 1^{er} Janvier au 31 Mars 1912, présenté par M. Viget, Receveur municipal lors de son départ de la perception d'Orsay.

Mémoires impayés. M. le Maire propose qu'un crédit de 6300^{fr} soit inscrit au Budget additionnel de 1912, pour assurer le paiement de mémoires restant dus des exercices antérieurs.

Services:

Travaux de menuiserie (Daulny),	99 ^{fr} 93
Travaux de couverture et plomberie (Safond),	925 ^{fr} 67
Travaux de maçonnerie (Herrié),	458 ^{fr} 13
Travaux de peintures (Gaspard),	96 ^{fr} 97
Travaux de charpente (Emery),	182 ^{fr} 12
Travaux de charpente (Emery),	170 ^{fr} 45
A Reporter. 1955 ^{fr} 24	

Subvention des Sapeurs-PompierApprobation du compte de M. VigetMémoires impayés des exercices antérieurs

Repon —

Travaux de maçonnerie (Toiture) —	1955 ²⁷
Travaux de serrurerie (Savory) —	350 ⁶⁹
Travaux de serrurerie - id - —	404 ⁵⁰
Travaux de serrurerie - id - —	435 ⁸⁹
Travaux de serrurerie - id - —	262 ⁰³
Travaux de serrurerie - id - —	77 ⁵⁸
M. Augé Géomètre —	89 ⁶⁰
Colin Architecte —	219 ⁷⁰
Mémoire Guinon —	1699 ⁰⁵

Total - 6296³¹

Détermination pour le
aménagement d'horaires
de certains Aniens.



Les Membres du Conseil signent une pétition
adressée à Monsieur le Directeur de la compagnie
d'Orléans, ayant pour objet de demander à cette
compagnie, certaines modifications dans le
service des taxis.

Cours d'adultes.



Le Conseil, considérant que la fréquentation des
cours d'adultes l'usage, à désirer, est d'avoir
de ne pas maintenir ces cours.

M. Expostolle dit qu'il aurait désiré leur
maintien.

M. Fabre proteste énergiquement contre leur
suppression.

Gratification au Directeur
de l'école de Garçons.

Vote émis: Pour la suppression 9 voix; contre 7 voix
Une qualification annulée de 18¹ est votée
par le Directeur de l'école de Garçons.

Lettre de M^{me} l'Inspectrice.



Vote émis: Pour 11 voix, contre 5 voix.
M. de l'Union l'Inspectrice primaire, pour laquelle
elle expose que le personnel des écoles maternelles
du département désirant bénéficier de l'intégralité
des vacances, il serait utile d'obtenir de nouveau
puisque le vote d'un crédit destiné à assurer le
service des vacances pendant 4 mois 1/2 soit du
1^{er} août au 30-Septembre.

Le conseil décide que la Commune ne peut
prendre à sa charge le traitement d'une supplé-
ante pendant cette période.

Hospice
Affaire Sarogues-Lièchoux

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la délibération de la commission administrative de l'hospice, en date du 31 Mars 1912, relative à la nomination d'un délégué, afin de représenter l'hospice en justice, dans l'affaire Sarogues-Lièchoux.

Considérant que M. Lapostolle, maire, offre toutes les garanties suffisantes pour défendre les intérêts de cet établissement devant les tribunaux.

Adopte l'hospice d'Orsay d'ester en justice et décide de prier M. le Préfet de nommer M. Lapostolle, maire, pour représenter l'hospice dans le différend Sarogues-Lièchoux.

M. Sarogues, conseiller municipal et intéressé dans l'affaire, est sorti de la salle au commencement de la discussion.

Il est procédé à un vote qui a donné les résultats suivants :

M. Lapostolle pour M. Espère Henri, bulletin blanc 1; abstention 1.

Résidence du percepteur à Paris

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Percepteur Receveur par laquelle il sollicite son maintien de séjour à Paris, ville qu'il habite depuis longtemps.

Considérant que cette situation n'aura d'ailleurs aucune répercussion fâcheuse sur le service, attendu qu'un fondé de pouvoirs réside à Orsay. Fait droit à la demande de M. Francis Percepteur.

10^e des remises du Receveur

Le Conseil est d'avis d'accorder à M. Francis, percepteur Receveur, comme à son prédécesseur le 10^e en plus des remises qui lui

Salaires des cantonniers.

ont accordés par le Conseil. et donne le vote à son profit de percevoir, etc.
Le Conseil décide d'élever de 4 francs le salaire des cantonniers, à partir du 1^{er} juillet 1912, ce qui porte le taux de leur salaire mensuel, à 110 francs.

Concession Gage.

M. le Maire expose au Conseil que c'est par erreur que dans l'acte de concession Gage, en date du 26 Avril, de la présente année, pour une durée de 15 ans, le mètre de terrain lui a été compté 40^t, au lieu de 30^t, conformément au règlement du cimetière. Pour ce motif, le Conseil demande l'annulation de la somme de 10^t dont

6^t 6^l pour la Commune

3^t 3^l pour le Bureau de Bienfaisance

Impositions extraordinaires

M. le Maire soumet au Conseil le tableau des annuités à payer pendant les dites années, pour assurer le remboursement des emprunts antérieurs autorisés.

Le Conseil décide que les impositions extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1913 sont les suivantes :

- 9^e pour remboursement de 25300^t autorisé par arrêté du 30^e de 1902. (Egouts).
- 3^e pour remboursement de 11.535^t 33 autorisé par arrêté du 5^e mai 1903. (Ecoles).
- 10^e pour remboursement de 1.789^t 4 autorisé par arrêté du 10^e avril 1907. (Cimetière).
- 11^e 30 pour remboursement de 25.560^t autorisé par arrêté du 12^e mai 1908. (Ecoles).

Pétition

d'habitants pour protester contre le traité d'éclairage au gaz

M. le Maire donne lecture d'une pétition signée par un certain nombre d'habitants, pour protester contre le traité d'éclairage passé entre la Commune d'Ermenonville et la Compagnie pour l'éclairage des villes dont le siège social est à Paris, 1 rue de Valenciennes 108. Considérant que la société dont il s'agit a une usine à Valenciennes, qui dessert 12 communes, et que si elle a subi une mise, elle a requis une assistance normale qui lui permet de satisfaire ses abonnés. Considérant que les formalités relatives au dit traité, ont été régulièrement remplies. Considérant que cette pétition dont le but n'est pas clairement avoué, ne peut être l'objet d'une décision d'un traité qui a été approuvé et enregistré.

Assistance aux
Vieillards.

Pour ces motifs,
Est d'avis de ne pas donner suite fa-
vorable à la pétition sus. désignée.
Et huis clos, le Conseil donne un avis favorable
à la demande d'assistance aux Vieillards,
présentée pour la nommée Apollon pour une femme
qui bien qu'elle habite Secours (Seine)
a son domicile de secours à Orsay.
Décide de lui allouer 10^{fr} par mois, estimant
que ses deux enfants peuvent lui donner cha-
cun 5^{fr}.

Et ont signé les Membres présents.

à la part de
M. Charles Luyet / Le Secrétaire
A. Girard / A. Rivin
M. Voyle / Laregar / M. Dupuis
Fabre / M. Gaudet / M. Grouzet

Session d'Avril 1912.

Convocation.

Du 5 Août 1912.
Convocation du Conseil municipal, pour le
Vendredi 9 Août, à 8^h 1/2 du soir, à la Mairie,
pour la tenue de la session d'Avril.
Le Maire.

à la part de

L'an mil neuf cent douze, le
Vendredi 9 Août, à 8^h 1/2 du soir, le Conseil
municipal de la Commune d'Orsay, régulier-
ment convoqué, s'est réuni
dans la salle de ses séances, pour la session
ordinaire d'Avril, sous la présidence de M.

Eapostolle, Maire.

Présents M. H. Eapostolle Maire, Charton -
Eggers Adjoint, Olivier, Treux, Ecoeur, Grégoire
Girard, Gaudot, Zouvi, Meryelle, Evogue
et Fabre.

Absents M. H. Jacary, Fellic, Bisson et Gassan
M. Evogue a été désigné pour remplir les fonc-
tions de Secrétaire.

Rédaction du
procès verbal des séances
du Conseil.

M. Fabre fait une proposition pour la rédaction
du procès verbal des séances du Conseil, qui n'est
pas, à l'unanimité, acceptée par les Membres
présents.

Ecole maternelle
traitement d'un suppléant
pendant le mois de Septembre.

Le Conseil, afin de ne pas laisser à l'abandon
pendant un mois, les jeunes enfants qui fré-
quentent l'école maternelle et permettre à
leurs parents de travailler.

Succession 1 Blondin

Est d'avis d'assurer le traitement qui
sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice en
cours, pour une maîtresse suppléante pen-
dant le mois de Septembre.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la
lecture de la lettre de M. Hennier, écrite, en date
du 20 juillet dernier, relative à la Succession
1 Blondin.

Nomination des
délégués pour la révision
de la liste électorale.

Conformément à l'article 19 de la loi, le Conseil
nomme M. C. Olivier pour faire partie de
la Commission chargée de dresser la liste des
électeurs en 1913, et M. H. Ecoeur et Evogue
membres de la Commission chargée de juger
des réclamations qui pourraient se produire.

Nomination des délégués
pour établir la liste des
électeurs à la chambre et
au Tribunal de Commerce.

M. H. Ecoeur et Olivier sont nommés
pour faire partie de la Commission chargée
d'opérer les modifications nécessaires, aux listes
des électeurs de la Chambre et du Tribunal
de Commerce.

Marché de gré à gré
à Chinon.

M. le Maire communique au Conseil la lettre de
M. Chiriac Ingénieur constructeur, fournisseur
de matériel et inspecteur, pour laquelle il expose
qu'il a bit depuis cinq ans, une pente d'in-
térêts sur les sommes qui lui est restées et qu'il

ne peut s'imposer encore les frais d'un marché de gré à gré.
Le Conseil reconnaissant que la demande de M. Chiriac est fondée. Décide que les frais dudit marché seront supportés par la Commune, et mandatés sur l'art. 94 des dépenses imprévues de l'exercice 1912.

Classe 1911

Demande de soutien de famille.

Le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de Mme Marie Bouquin, par laquelle elle sollicite l'admission de son fils Bouquin André Ernest, classe 1911, à titre de soutien de famille. Le Conseil, considérant que tous les enfants de la commune travaillent. Est d'avis de ne pas faire droit à cette demande.

Travaux

Réfection de la Rue de l'Abreuvoir.

Avenue du Cimetière

Le Conseil approuve les travaux de terrassement, viabilité et pavage à exécuter pour

1^o La Réfection de la Rue de l'Abreuvoir.
2^o L'ouverture d'un chemin d'accès de la Rue Nationale au cimetière.

Le Maire a mandaté le montant de la dépense sur l'art. 9 du Budget additionnel de l'exercice courant.

Hospitalisation Garnier.

Le Conseil autorise le Commissaire de l'hospice de Chagny et Cosay, de faire suivre la Commune de Bures, pour remboursement des frais d'hospitalisation du nommé Garnier.

Gardes-Messiers.

Le Conseil décide que 4 Gardes-Messiers nommés pour 3 années, seront adjoints au Gardien-Champêtre, pour la surveillance des champs. Leurs fonctions seront gratuites.

Déclaration en vue d'obtenir le gaz d'éclairage

La pétition signée d'un certain nombre d'habitants, des Rues Elisa Desjobert, de Saunay, de Mail et de l'Yvette, en vue d'obtenir l'éclairage au gaz, est prise en considération, et renvoyée à la Commission des travaux.

Concession Sabre.

Le Conseil, considérant que M. Sabre n'a pu produire aucune pièce justificative concernant la propriété d'une concession de terrain dans

l'an mil neuf cent douze, le Samedi 21
Septembre, à 8^h du soir, le Conseil municipal
d'Orsay, après avoir été régulièrement convoqué,
s'est réuni, à la Mairie, sous la prési-
dence de M. Éapostolle, maire, en séance ex-
traordinaire.

Étaient présents: M. M. Éapostolle, maire,
Charton-Lévesque Adjoint, Olivier, Dreu,
Secours, Macary, Grégoire, Girardet,
Gaudot, Feltier, Crouvé, Bignon,
Hoyelle, Laroque et Agassant-Juel.
M. Crouvé a été désigné, pour remplir les
fonctions de Secrétaire.

La lecture est donnée du procès-verbal de la
précédente séance, lequel est adopté.

M. le Maire aborde ensuite l'ordre du
jour.

Construction
d'une école de filles

M. le Maire dépose sur le Bureau le dossier relatif
à la construction d'une école de filles, les
locaux actuels étant devenus insuffisants,
par suite du nombre toujours croissant des
enfants d'âge scolaire, et dont l'empla-
cement choisi était le terrain où est situé le
presbytère, puis il communique une pétition
signée par un grand nombre d'habitants,
trouvant que ledit emplacement est mal
choisi et qu'il y aurait économie à faire
ladite construction parallèlement aux
écoles actuelles. 2^e Une lettre de M. Rouvier
le Préfet, en date du 19 Août dernier, par
laquelle il invite le Conseil municipal à
améliorer l'installation scolaire actuelle
par l'adjonction de classes nouvelles,
à celles qui existent déjà.

Le Conseil,

Après un mûr examen de la question,
Décide qu'un avant-projet, soit dressé
par M. Colin, Architecte à Orsay, pour
l'annexion, aux locaux actuels, de 4
classes, dont 2 pour les Garçons, et 2 pour les

Propositions
tendant à modifier
la loi municipale
du 5 avril 1884.

Les filles.

Conformément à la circulaire de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur en date du 21 juillet
dernier,

le Conseil municipal fait les propositions
suivantes, tendant à modifier la loi muni-
cipale du 5 avril 1884.

A. - Questions générales.

- 1° Les certaines réserves, que la Commune
soit émancipée de la tutelle administrative.
- 2° Statu quo.
- 3° Qu'une voie de recours rapide soit éte
institué au profit des citoyens, dans certains
cas déterminés, contre les délibérations du
Conseil municipal, et que c'est le Conseil
d'Etat qui doit être appelé à se prononcer
sur ce recours.
- 4° Le Conseil d'Etat.

B. - Fonctionnement du Conseil municipal

- 1° Elections proportionnelles.
- 2° Statu quo.
- 3° Statu quo.
- 4° Statu quo.
- 5° Les Réparations nommées directement
par le Conseil municipal.
- 6° Que le Conseil municipal, sous
sa responsabilité, gère les biens
et propriétés communales.
- 7° Concernant le Budget additionnel, voté
par le Conseil municipal, qu'il soit soumis
à l'approbation du Préfet.
- 8° Que le Conseil municipal ait lui-
même le droit de créer, sans l'intervention
du Service central de Paris, un hôpital, un
Asile, un hospice, un Bureau de Bienfai-
sance, et que le nombre des Administrateurs

de ces établissements, n'étant pas augmentés, devront être en majorité, et les quatre le Conseil municipal.

Que l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884, concernant la publicité des séances, et l'art. 58 relatif à la communication des procès verbaux et Budgets et comptes, soient applicables aux Communes administratives.

I. Attributions de la Municipalité.

1^o Que le nombre actuel des adjoints est suffisant, mais que dans les petites communes, le Conseil doit avoir le droit de nommer un 2^e adjoint, s'il le juge nécessaire.

2^o Que les adjoints soient nommés par le Conseil municipal.

3^o Que le Maire d'une Commune ait le droit de se pourvoir devant le Conseil d'Etat quand le Préfet aura refusé d'accuser réception et de rendre un arrêté municipal.

4^o Que le droit soit donné au Conseil d'Etat d'annuler, s'il y a lieu, sur la requête des intéressés, un arrêté pris légalement par le Maire, et qui n'aura été ni répondu ni annulé par le Préfet.

5^o Statistique

Système de police

Le poste de police sera construit à l'ouest de la place des Evêques, près du lavoir; le Conseil autorise M. le Maire de traiter de gré à gré avec un Entrepreneur de Maçonnerie qui devra faire les travaux dans un temps aussi rapproché que possible.

Pétition des habitants du quartier de Madagascar qui se plaignent du mauvais état du chemin de Chevresse, et du manque d'éclairage. Il est décidé que quelques améliorations seront apportées à ce chemin, sous réserve que les propriétaires autoriseront à faire un nivellement.

Établissement
d'un accès au Métro-
politain à la Gare
Paris - Denfert - Rogée

Un bec de gaz sera placé en face la rue
des Sublans.
Le Conseil, à l'unanimité, émet le vœu de
l'établissement d'un accès direct aux voies du
Métropolitain, à la Gare Paris - Denfert - Rogée
de Paris - Denfert.

Reqs Floridig

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la lecture
de la lettre de M. le Préfet en date du 12 Août
dernier, relative aux locs 16 & 17 d'Andin.

Simplifications
administratives

Le Conseil émet le vœu, que Monsieur le Ministre
de l'Intérieur institue une commission, chargée
de rechercher les simplifications administratives
réalisables.

Bois

Quelques membres font observer que l'emplace-
ment des poteaux électriques, sur la voie publi-
que, laisse à désirer.

Sorte de l'église.

M. le Maire dit qu'il fera le nécessaire auprès
de la Société S. L. d'Andin, afin de leur
soutiraction aux intérêts.

Le Conseil autorise M. le Maire à faire faire
quelques réparations à la porte en bois
de l'église.

Fait et délibéré en séance, les jours,
mois et an sus-dits.

Le Maire
M. Chertou Dupes
M. Girard
M. Laroque
M. Puy
M. Lacombe
M. Baudouin
M. Puy
M. Lacombe

Sessions de Novembre 1912.

Convocations.

De lundi 11 Novembre 1912.
Convocations du Conseil municipal, pour le
Samedi 16 Novembre, à 8^h du soir, à la Mairie,
pour la tenue de la session de Novembre.
Le Maire.
M. Chertou Dupes

Le samedi 16 Novembre
 l'an mil neuf cent dix-sept, à 8^h du soir, les
 Membres formant le Conseil municipal de la
 Ville d'Orsay, se sont réunis à la Mairie,
 sous la présidence de M. Capostolle, Maire.
 Présents: M. M. Capostolle, Maire, Charton, E.
 Gros Adjoint, Dreu, Macary, Grégoire, Gi-
 bard, Gaudon, Seltier, Trouvé, Bisson,
 Caroque et Agassant Paul.
 Absents: M. M. Olivier excuse et Secœur,
 Moyelle.

M. Bisson est élu secrétaire et le procès-
 verbal de la dernière séance lu et adopté
 sans observation.

M. le Maire rappelle qu'aux termes de l'art. 7
 du testament de M. Fréchançé, le Conseil doit
 émettre un vote pour la désignation d'en-
 fants de familles pauvres à admettre à l'appren-
 tissage gratuit.

Le Conseil après avoir entendu la lecture
 dudit article, en vertu duquel une somme
 de 125^{fr} est destinée à payer chaque année,
 l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une
 somme de 200^{fr} tous les deux ans, pour payer
 l'apprentissage d'un garçon.

En la liste des inscriptions reçues et por-
 tant les noms de:

Garçons

Deschamps Fernand né le 27 sept. 1898 à Nanterre
 Grenadier Raymond né le 6 Août 1898 à Orsay
 Vermillon Ernest né le 4 juillet 1898 à Orsay
 Huret Albert né le 10 Mars 1899 à Orsay.

Filles

Canquy Geneviève née le 11 Oct. 1898, à Paris
 Faumier Stéphanie née le 8 sept. 1898 à Orsay
 Gillondouze Marcelle née le 17 Oct. 1899 à Orsay
 Trouillet Eugénie née le 9 Mars 1899 à N. Dures
 Dugal Marcelle née le 4 juin 1899 à Paris.

Vote

Apprentissage
 gratuit

Garçons

Filles

1^{er} tour Grenadier 4 voix

Exeuilles 10 voix

Hermillon 4 -

Sillondeau 2 -

Deschamps 4 -

2^{em} tour Hermillon 5 voix

Exeuilles Eugénie

Grenadier 4 -

est désignée pour

Deschamps 3 -

l'apprentissage

Mermillon Ernest est désigné

gratuit

pour l'apprentissage gratuit

Heures des séances. Le Conseil procède à un vote pour l'heure à laquelle auront lieu les séances du Conseil

Le dimanche dans l'après-midi --- 6 voix

Le dimanche dans l'après-midi --- 6 voix

Le soir de président étant prépondérante,

M. Capostolle déclara être partisan des réu-

nions le soir. Adopté.

Propositions sur les Répartiteurs. Que la loi sur l'organisation municipale portait art. 61 que le Conseil municipal

dresse chaque année une liste contenant

un nombre de noms double de celui des

Répartiteurs à nommer.

Critulaires.

De la Commune. M. H. Girard, Touffarey

Sarvoque Alexis, Grégoire, Agassant fils,

tous propriétaires.

Mors-la-Commune. M. H. Dechambre à

Galaiseau, Ebert Achille à Galaiseau,

à Buisseau à Gif, Chartier à Villejeu

tous propriétaires.

Suppléants.

De la Commune. M. H. Brossard Benin

Genétain Hippolyte, Olivier Albert Cosgeot

Charles, Charton Régis, Ericheux Eugène,

Mors-la-Commune Girard à Bures,

Grisier à Bures, Dugé à Bures, Meslay

à St Jean de l'Beauregard.

tous propriétaires.

Service
médical gratuit

Le Conseil approuve les changements
apportés à la liste du service médical de 1912
par la Commission d'assistance
et ajoutés.

Arrestations.

1 enfant de la fille Potiez
2 enfants Mingues
2 enfants Jubaux

Barvier-Veuve
Berroux Georgette
Berroux Mérie
Deschamps Céline
Deschamps Lucien
Grenadier André
Guérin André
Huret Albert
Duquesne Henriette
Jambac Germaine
Jouven Gerri
Etichellec Yvonne
Paris Thérèse
Paris Yvonne
Ebrun femme
Ebrun Lucien
Sérolac Raymond
Vulle Auguste
Vulle Cécilien
Wieder Gerri

A été donné lecture de la circulaire préfectorale, en date du 17 Octobre 1912, relative au doublement de l'indemnité d'abonnement et du tarif des petites opérations chirurgicales pour 1913.

Arrête au chiffre de 81, le nombre des personnes qui bénéficieront du service médical gratuit. C'est en conséquence 243⁺, plus 50⁺ pour les petites opérations chirurgicales.

Le Conseil approuve l'état de cotes irrécouvrables, présenté par M. le Receveur comprenant les noms de personnes irrécouvrables ou parties sans adresse.

Mémoire Simon
notaire

M. le Maire communique au Conseil une note des déboursés et honoraires dus à M. Simon notaire

par la Commune d'Orsay, relative à la Vente d'objets et s'élevant à 202^{fr}25.

Le Conseil reconnaissant la régularité de la dépense, prie Monsieur le Trésorier d'autoriser M. le Maire à mandater ladite somme, sur les fonds libres de l'exercice courant.

Mémoire Colin Architecte. Le Conseil approuve le mandat de 997^{fr}50 délivré par M. le Maire sur l'art. 93 du Budget primitif, au nom de M. Colin Architecte à Orsay, comme acompte sur son mémoire de plans, pour les Ecoles.

Bureau de poste. Le Conseil vote 200^{fr} par an, à Madame la Procureuse, pour l'ouverture d'un Bureau de poste, téléphone et télégraphe, tous les jours de midi à 2^h, à partir du 1^{er} janvier 1913.

Cours d'Adultes. Le Conseil, considérant que les cours d'adultes n'étant pas suivis régulièrement et la suppression du crédit ^{et la suppression des cours d'adultes} pour l'exercice 1912-1913.

Métropolitain Le Conseil donne acte à M. le Maire de la communication qu'il a faite, du rapport de M. le conducteur subdivisionnaire de la ligne Paris-Suresnes, au sujet du raccordement de la Gare Denfert avec le Métropolitain.

Ligne Paris-Suresnes M. le Maire expose qu'un grand nombre de cultivateurs, revenant des Landes de Paris, sont obligés de descendre à la Gare de Evry, le matin, ce qui est la cause première, d'une perte de temps. Le Conseil reconnaissant le bien-fondé de leur demande, sollicite de M. le Directeur de la Cie des chemins de fer d'Orléans, l'arrêt, pendant toute l'année, de trains N° 11, à 10^h23 du matin, à la Gare du Guichet.

Stand d'Orsay M. Baillet, président de la société de tir d'Orsay, sollicite l'autorisation de faire des exercices de tir, sur la place des Ecoles. Le Conseil, en raison des accidents qui pourraient survenir et dont la Commune pourrait

responsable. Est d'avis de ne pas faire droit à cette demande, et que ces exercices se fassent au lieu habituel.

Vote émis

Certificats de vie.

Qui - 3 voix Non - Social Blanc = 1
Conformément au décret du 22 Mars 1912. le Conseil autorise M. le Maire à procéder à la délivrance des certificats de vie, aux titulaires de pensions civiles ou militaires s'élevant au maximum de 240^f par an.

Retraites ouvrières et paysannes

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 12 Août 1910, le Conseil impose, suivant le mode indiqué, dans la circulaire ministérielle, le précompte aux salariés communaux.

Étrennes du facteur.

Le Conseil décide d'allouer 10^f d'étrennes au facteur qui dessert la Mairie: cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues du Budget de l'exercice courant.

Démission de M. Fabre conseiller municipal

Le Conseil donne acte à M. le Maire, de la lecture de la lettre de M. le Préfet, par laquelle il donne avis à cette assemblée, que M. Fabre résigne ses fonctions de conseiller municipal.

Bureau de Bienfaisance

Il est procédé à la nomination d'un Membre de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance, en remplacement de M. Fabre, démissionnaire.

Vote émis.

Commission scolaire.

M. Girard conseiller municipal - 11 voix
M. Jousseaume d^e - 1 voix
Il est procédé à la nomination d'un Membre de la Commission scolaire, en remplacement de M. Fabre, démissionnaire.

Vote émis.

M. H. Girard, conseiller municipal
Croyé d^e 2 -
Dreux d^e 1 -
M. Girard est élu.

Bouche d'incendie
Service
des Eaux.

Le Conseil vote la dépense nécessaire, pour les frais de pose d'une bouche d'incendie, au Guichet, près de la Maison Cosgeois. Un membre du Conseil fait une observation, au sujet des eaux, qui est prise en considération. L'augmentation de la population nécessite un plus grand volume d'eau. M. le Maire est prié de demander à M. le Président de la Société des Eaux, quelles mesures il prendra, à l'avenir pour donner satisfaction à tous les habitants.

Chemin
de Courtabouff

Le Conseil autorise M. Dupostolle, Entrepreneur à Orsay, à dévier le vieux chemin de Courtabouff, pour les besoins de son exploitation, à condition de se conformer aux précédentes délibérations relatives à ce chemin.

Assistance
aux Vieillards.

A huis clos, le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'assistance aux vieillards, infirmes ou incurables présentées par:
1. Charles Adolphe Siccier (1. partie) 20 francs par mois.
2. Desportes Alexandre (1. partie) 20.
3. Chrétien Jean Lucile (2. partie) 20.
4. Ernet Eugénie f. Chrétien (2. partie) 20.

Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Orsay les jours, mois et an ci-dessus.

Marque
Lefebvre
C. Grand
C. Duran
Raymond
R. J. P.

Séances de Février 1913.

Convocation.

Du mardi 4 février 1913.
Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 8 février, à 8^h du soir, pour la tenue de la session ordinaire du mois de Février.

M. le Maire.
Dupostolle